

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS99/3/Corr.1*

1er avril 1998

(98-1298)

ETATS-UNIS - DROIT ANTIDUMPING SUR LES SEMI-CONDUCTEURS POUR MEMOIRES RAM DYNAMIQUES (DRAM) DE UN MEGABIT OU PLUS, ORIGINAIRES DE COREE

Constitution du Groupe spécial établi à la demande de la Corée

Note du Secrétariat

Corrigendum

Le terme "mégaoctet", qui apparaît dans le titre du document WT/DS99/3, doit être remplacé par le terme "mégabit".

*Français seulement.